

Délibération n° 2022-1

OBJET : ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 1ER DÉCEMBRE 2021

Siège: Orsay

Nombre de délégués en exercice : 27

Présents : 18

Présents et représentés : 26

Votants : 26

Le mercredi 5 janvier 2022, le Bureau Communautaire dont les membres ont été légalement convoqués le 30 décembre 2021, s'est réuni à 21h20, sous la présidence de M. de LASTEYRIE, salle du Conseil - 21 rue Jean Rostand.

DELEGUES PRESENTS

Madame Stéphanie GUEU-VIGUIER Commune de Ballainvilliers

Monsieur Christian LECLERC Commune de Champlan

Madame Rafika REZGUI Commune de Chilly-Mazarin

Monsieur Yann CAUCHETIER Commune de Gif-sur-Yvette

Madame Lucie SELLEM Commune de Gometz-le-Châtel

Monsieur Clovis CASSAN Commune des Ulis

Madame Sandrine GELOT Commune de Longjumeau

Monsieur Olivier THOMAS Commune de Marcoussis

Monsieur David ROS Commune d'Orsay

Monsieur Grégoire de LASTEYRIE Commune de Palaiseau

Monsieur Michel SENOT Commune de Saclay

Monsieur Pierre-Alexandre MOURET Commune de Saint-Aubin

Monsieur Stéphane BAZILE Commune de Saulx-les-Chartreux

Monsieur Bernard GLEIZE Commune de Vauhallan

Monsieur François Guy TRÉBULLE Commune de Verrières-le-Buisson

Monsieur Victor DA SILVA Commune de Villebon-sur-Yvette

Monsieur Guillaume VALOIS Commune de Villiers-le-Bâcle

Monsieur Florian GALLANT Commune de Wissous



Délibération n° 2022-1

DELEGUES ABSENTS REPRESENTES

Monsieur Jean-François VIGIER a donné pouvoir à Monsieur Yann CAUCHETIER

Madame Muriel DORLAND a donné pouvoir à Monsieur Clovis CASSAN

Monsieur Francisque VIGOUROUX a donné pouvoir à Madame Sandrine GELOT

Monsieur Christian LARDIERE a donné pouvoir à Madame Sandrine GELOT

Monsieur Nicolas SAMSOEN a donné pouvoir à Monsieur Yann CAUCHETIER

Madame Isabelle KLJAJIC a donné pouvoir à Monsieur Grégoire de LASTEYRIE

Monsieur Didier PERRIER a donné pouvoir à Monsieur Stéphane BAZILE

Monsieur Igor TRICKOVSKI a donné pouvoir à Madame Lucie SELLEM

DELEGUES ABSENTS EXCUSES

Monsieur Jean-Pierre MEUR Commune de la Ville du Bois

Secrétaire de séance : David ROS



Délibération n° 2022-1

OBJET : ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 1ER DÉCEMBRE 2021

Le Bureau Communautaire, sur rapport de Monsieur Grégoire de LASTEYRIE.

VU le Code général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT que les séances publiques du Bureau communautaire donnent lieu à l'établissement d'un procès-verbal, sous la responsabilité et le contrôle du secrétaire de séance, dans lequel sont relatés et conservés tous les éléments de procédure et décisions constituant ces séances,

CONSIDERANT le procès-verbal de séance du 1er décembre 2021 ci-annexé ;

APRES EN AVOIR DELIBERE.

1. ADOPTE le procès-verbal de séance du Bureau communautaire du 1er décembre 2021.

Fait et délibéré le mercredi 5 janvier 2022 Extrait conforme à l'original

> Le Président, Maire de Palaiseau

Grégoire de LASTEYRIE

ADOPTEE par (26 VOIX)

26 POUR:

Mme Stéphanie GUEU-VIGUIER , M. Jean-François VIGIER , M. Christian LECLERC , Mme Rafika REZGUI , Mme Muriel DORLAND , M. Yann CAUCHETIER , Mme Lucie SELLEM , M. Francisque VIGOUROUX , M. Clovis CASSAN , M. Christian LARDIERE , Mme Sandrine GELOT , M. Olivier THOMAS , M. Nicolas SAMSOEN , Mme Isabelle KLIAJIC , M. Didier PERRIER , M. David ROS , M. Grégoire DE LASTEYRIE , M. Michel SENOT , M. Pierre-Alexandre MOURET , M. Stéphane BAZILE , M. Bernard GLEIZE , M. François Guy TRÉBULLE , M. Victor DA SILVA , M. Igor TRICKOVSKI , M. Guillaume VALOIS , M. Florian GALLANT

O CONTRE:

O ABST.:

ID télétransmission : 091-200056232 - 20220105 - /mc 138201 - DE Date AR Préfecture : 10/01/2022

Affichée / Publiée le :

1 0 JAN. 2022

- En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Versailles dans



-	1			00/00/25				-		-	
n	0	lır	10	ra	11/	٦n	n°	71	17	37	_1

un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa publication.

- La juridiction peut être saisie de manière dématérialisée par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr